

REUNION DU 07 DECEMBRE 2010

Le Sept Décembre deux Mil dix à 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Michel BAR, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M BAR, Mme AUBRY, M CHENNEVIERE, M HUARD, M RENARD, M VICTOR, M. LEMUNIER. M SOULARD, M. FERREY. Mme JOURDAN, M VALLEE, Mme MAUPAS.

ABSENT EXCUSE : Mme MAHERAULT (1 pouvoir)

DEMISSIONNAIRES : Mme BOULAN, Mme SOHIER

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VALLEE

Indemnité d'Exercice des Missions Municipales

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfetures,

VU l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures

VU la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

- DECIDE :

* d'instituer l'indemnité d'exercice de missions municipales, sous forme de prime, au profit de tous les agents de la commune relevant des cadres d'emplois suivants et ce sur les salaires de décembre 2010.

Cadre d'emploi	Montants annuels de référence	Montant prévu 10%
Filière administrative		
- Rédacteur	1 250,08	125,00
- Adjoint 1 ^{ère} classe	1 173,86	117,38
- Adjoint 2 ^{ème} classe	1 143,37	114,34
Filière Technique		
- Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1 143,37	114,34
- Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 143,37	114,34
Filière médico-sociale		
- ATSEM	1 143,37	114,34

- * cette indemnité pourra être cumulée avec le régime indemnitaire dont bénéficient déjà les agents.
- * les agents à temps non complet se verront attribués leur prime au prorata de leur temps de travail.
- * les crédits nécessaires au paiement de ce régime indemnitaire seront inscrits au budget de la commune.

Point sur les travaux

Remorque : Il est décidé l'achat d'une remorque neuve, qui s'avère moins onéreux que la réparation de la remorque Rolland pour 3 650 € H.T, déduction faite d'une reprise de 1000€ de l'ancienne remorque.

Ruisseau de la porte : Suite à une visite de l'Agence Routière Départementale et d'un responsable des ouvrages d'Arts, les travaux de traversée de route seront pris en charge par le Conseil Général.

Défense incendie à la Base Lionel Terray : Lors de la visite de sécurité, il a été demandé une plate forme de pompage dans la rivière et une pré-réserve de 2m³ pour les pompiers avec borne incendie.

Maison des Connaissances et des Echanges : Les travaux avancent bien, les peintures vont commencer la semaine prochaine. La commission en charge des travaux va pouvoir réfléchir à l'aménagement intérieur et extérieur.

Filet pour le foot : Les filets vont être posés dans la semaine. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une lettre reçue de l'A.S.S.N (Association Sportive Suisse Normande) remerciant la Commune pour la nouvelle tribune.

Questions diverses

↳ Vœux de la municipalité : Les vœux du Maire et de la Municipalité auront lieu le 8 Janvier 2011 à 19h00 à la salle socioculturelle.

↳ Fredon : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une charte a été signée en 2006, elle a pour objectif d'améliorer les pratiques liées à l'utilisation de produits phytosanitaires et limiter ainsi les risques de pollution des eaux. Différents aménagements à l'atelier municipal ont donc été faits

↳ Problème de pluvial aux Percys, et de chaussée glissante à la Fresnée.

↳ Demande d'un passage piéton sur la D562 au Calvaire

La séance a été close à 21H30